



Procédure à suivre pour les enfants de l'accueil parascolaire Pic & Croc

La procédure à suivre en cas d'accident d'un enfant fréquentant notre structure est la suivante :

1. La responsable Mme Tania Chanel ou sa remplaçante avertit les parents qui donnent les indications de l'endroit où l'enfant doit être amené
2. Si la responsable Mme Tania Chanel ou sa remplaçante n'arrive pas à atteindre les parents, elle téléphonera au 144, selon la gravité, afin que l'enfant soit transporté dans la structure adaptée à son cas

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance de cette procédure et l'acceptez.

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant: _____

Signature des parents : _____



Formulaire à retourner signé dans les meilleurs délais par courriel à piccroc@vufflens-la-ville.ch
ou à l'Accueil parascolaire Pic et Croc, Rue de Marteley 6, 1302 Vufflens-la-Ville.